



# Communiqué de presse

Embargo: 15.05.2017, 9:15

---

## 20 Situation économique et sociale de la population

N° 2017-0379-F

Revenus et conditions de vie (SILC) 2015: la pauvreté en Suisse

### **La pauvreté en termes de revenu touchait 7% de la population suisse en 2015**

Neuchâtel, 15.05.2017 (OFS) – **En 2015, environ 570 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu en Suisse. Parmi celles-ci, près de 145 000 exerçaient une activité rémunérée. Les personnes vivant seules ou dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, celles sans formation postobligatoire et celles vivant dans un ménage sans personne active occupée comptaient parmi les groupes les plus exposés. Le taux de pauvreté n'a pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

En 2015, quelque 570 000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu en Suisse, soit 7,0% de la population résidante permanente vivant dans un ménage privé. Le taux de pauvreté de la population totale a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (6,6%). Sa variation se situe dans la marge d'erreur statistique, de sorte que le taux est considéré comme stable.

#### **Formation et activité professionnelle protègent de la pauvreté**

Comme ces dernières années, les principaux groupes à risque étaient les personnes vivant dans des ménages sans actifs occupés (taux de pauvreté de 18,2%), les adultes en âge de travailler vivant seuls (12,5%), les personnes vivant dans des ménages monoparentaux avec des enfants de moins de 18 ans (12,5%) et les personnes sans formation postobligatoire (10,9%). Le taux de pauvreté des personnes de nationalité étrangère originaires de pays non européens (11,7%) était aussi nettement plus élevé que celui de la population totale.

Le taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus était également supérieur à la moyenne (13,9%), notamment dans les ménages d'une personne (22,8%). À noter toutefois que ce taux est calculé en

fonction des revenus uniquement et ne tient pas compte d'éventuelles ressources de la fortune. Or, les personnes de 65 ans et plus, précisément, puisent plus souvent dans leur fortune pour financer leurs dépenses courantes. Elles souffrent donc nettement moins souvent de privations matérielles que les personnes des autres groupes d'âge. Ainsi, 1,9% des personnes ayant atteint l'âge de la retraite n'étaient pas en mesure de s'acquitter à temps de toutes leurs factures, ce qui était le cas de 9,3% des 18 à 64 ans.

### **Malgré une activité professionnelle, la pauvreté touche 145 000 personnes**

Le taux de pauvreté de la population active occupée était nettement plus bas que celui des personnes non actives occupées de 18 ans ou plus (3,9% contre 13,6%). Pourtant, environ 145 000 actifs occupés étaient touchés par la pauvreté en 2015, avant tout des personnes qui n'avaient pas travaillé pendant toute l'année (taux de pauvreté de 10,0%), qui travaillaient dans l'hôtellerie-restauration et/ou dans de petites entreprises (respectivement 9,1% et 6,8%) ou qui représentaient la seule personne active occupée du ménage (6,3%). Environ 238 000 personnes touchées par la pauvreté, dont près de 49 000 enfants de moins de 18 ans, vivaient dans des ménages comptant au moins une personne active occupée.

### **La Suisse est toujours bien placée en comparaison européenne**

Afin de comparer la situation en Suisse avec celle des d'autres pays européens, on utilise au niveau international le taux de risque de pauvreté. Ce taux s'élevait à 15,6% pour la Suisse en 2015: il était donc inférieur à celui de l'Union européenne, qui se situait en moyenne à 17,3%. La Suisse occupait une des premières places au classement européen pour ce qui est des ressources matérielles. Le taux de privation matérielle, qui traduit l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf définis au niveau européen, était de 4,6% en Suisse en 2015, comme l'année précédente (moyenne des pays européens: 17,0%).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE  
Service des médias

## Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: selon une approche absolue et selon une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquies les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Cette définition repose sur le minimum vital social. Le taux de pauvreté constitue ainsi une base pour l'évaluation de la politique sociale. Le **seuil de pauvreté** se compose d'un forfait pour les frais d'entretien, des frais de logement individuels et de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses. En 2015, le seuil de pauvreté se situait à 2239 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 3984 francs pour deux adultes et deux enfants.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité. Par convention, le **seuil de risque de pauvreté** est fixé par l'Union européenne à 60% (OCDE: 50%) de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf suivants, définis au niveau européen:

- être en mesure de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2500 francs,
- pouvoir s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
- ne pas avoir d'arriérés de paiement,
- pouvoir s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours,
- être en mesure de chauffer convenablement son logement,
- avoir accès à une machine à laver,
- posséder un téléviseur couleur,
- posséder un téléphone,
- posséder une voiture.

Sont considérées comme des **personnes actives occupées** dans la statistique de la pauvreté les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence des revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs est au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut du ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres revenus issus de transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2015 se réfèrent à l'année 2014.

Le **revenu disponible** se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, dont font partie les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages.

**Le revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte de la taille et de la composition de ce dernier. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), on attribue un facteur de pondération à chaque membre du ménage: la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1,0, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3 (échelle OCDE modifiée).

#### **Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)**

Les informations présentées ici se basent sur l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) réalisée chaque année dans plus de 30 pays. Le but de cette enquête est d'analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie à l'aide d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de quelque 7500 ménages, représentant un peu plus de 17 000 personnes, tirés du cadre de sondage de l'OFS pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH). L'univers de base est constitué de la population résidente permanente des ménages privés (y c. les personnes sans domicile permanent vivant dans un ménage comptant au moins une personne résidente permanente).

Pour de plus amples informations voir: [www.silc.bfs.admin.ch](http://www.silc.bfs.admin.ch)

---

#### **Renseignements:**

Martina Guggisberg, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 463 62 38,

e-mail: [martina.guggisberg@bfs.admin.ch](mailto:martina.guggisberg@bfs.admin.ch)

Stephan Häni, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 463 62 95,

e-mail: [stephan.haeni@bfs.admin.ch](mailto:stephan.haeni@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

---

#### **Offre en ligne:**

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0379](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2017-0379)

La statistique compte pour vous. [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

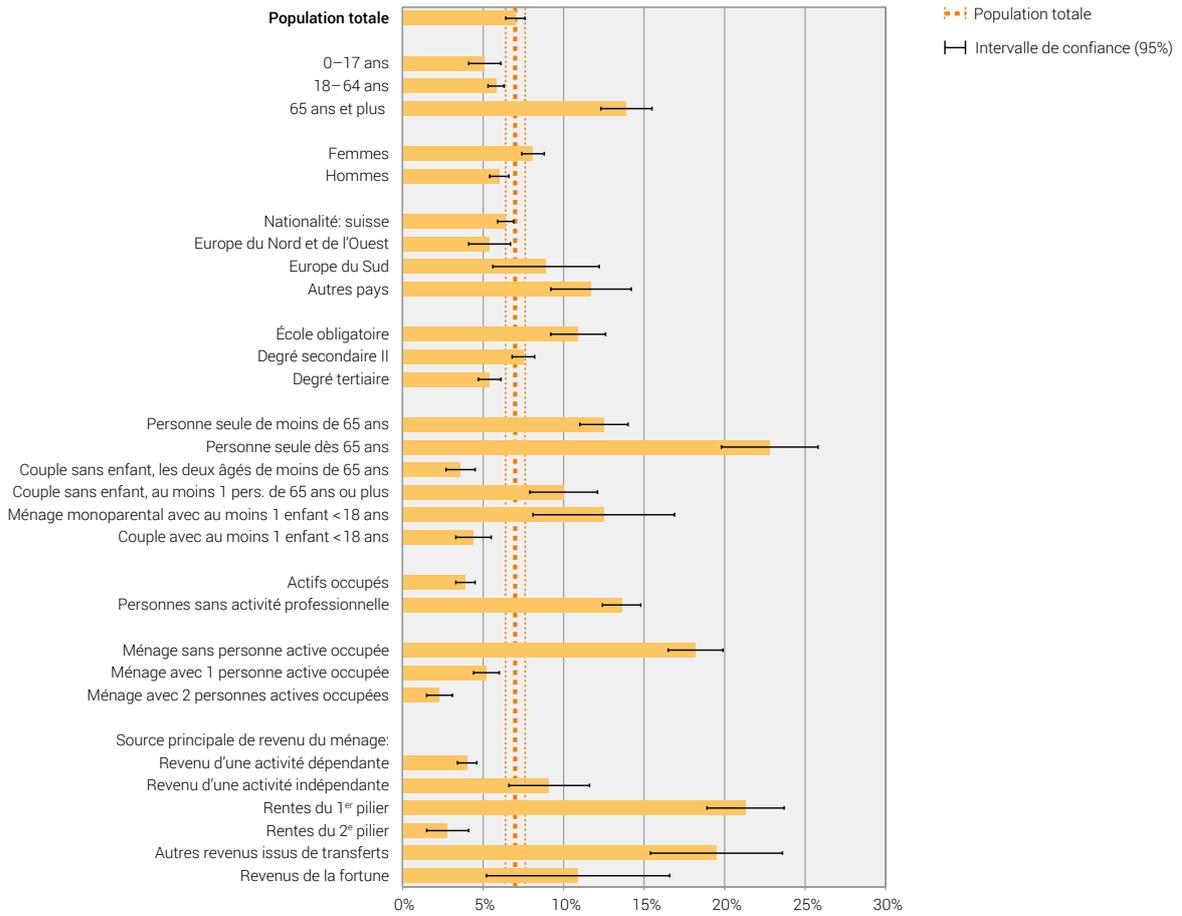
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Taux de pauvreté selon différentes caractéristiques, 2015



Le taux de pauvreté est calculé sur la base du revenu, indépendamment de la fortune éventuelle. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 25 ans qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de  $\pm 10\%$  au maximum sont représentés. L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple. le taux de pauvreté des hommes se chiffre à 6,0% ( $\pm 0,6$ ), celui des femmes à 8,1% ( $\pm 0,7$ ). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 5,4% et 6,6%, et 7,4% et 8,8%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.